

COMMUNE D'ARREST

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU **CONSEIL MUNICIPAL** en date du 6 juillet 2017

Le six juillet deux mille dix-sept, 18 heures 00, le conseil municipal s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Mme Lysiane JOLY, Maire. Tous les membres en exercice étaient présents, à l'exception de MM. Stéphane BOURGEOIS, Davy PACQUES, Cyril GUILBAUT et Patrick DRON, excusés. Mme Delphine FORESTIER est désignée comme secrétaire. Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

I- PROJET DE NOUVELLE MAIRIE

M. SUZANNE du Cabinet ROUECHE et Associés expose au conseil municipal les grandes lignes du projet d'aménagement de la future mairie et des services municipaux. Il échange avec les conseillers sur les orientations à prendre, le choix des matériaux, les couleurs... Le type de plafond et le mode d'éclairage font notamment l'objet de discussions, de même que l'escalier à déplacer, l'avenir de la cheminée, les menuiseries, les sanitaires, la couverture, l'isolation phonique... La question du mode de chauffage se pose également, et dépendra en partie de l'état de la chaudière actuelle.

D'ici le début septembre, une représentation graphique sera réalisée, ainsi qu'un chiffrage global de l'opération, afin de permettre le dépôt des demandes de subvention (DETR, enveloppe parlementaire...).

II- ASSAINISSEMENT

Budget supplémentaire M49 2017

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget supplémentaire M49 2017 tel qu'il est présenté, permettant l'inscription budgétaire des résultats votés au compte administratif de l'année précédente. Ainsi, la somme de 2 590.42 euros est inscrite en déficit d'investissement reporté (001) et en autofinancement (1068), alors que 82 217.08 euros, représentant le solde disponible en fin d'exercice, sont inscrits en affectation du résultat reporté (002) et en entretien et réparations (615).

Rapport du délégué

Le conseil municipal adopte le rapport présenté par le fermier VEOLIA concernant le fonctionnement du service assainissement de la commune pour l'année 2016.

Le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service public d'assainissement collectif qui en découle sera publié sur le site internet www.services.eaufrance.fr.

Convention de déversement

La société COMAP entreprend une dépollution de son site d'Arrest, rue Machet Chollet. Une convention a été établie en partenariat avec la ville de St-Valery-sur-Somme et Véolia pour régler le rejet des eaux usées industrielles dans le réseau d'assainissement, sous contrôle de la Préfecture et de la Police de l'eau. La commune d'Arrest sera dédommée pour le surplus de volume rejeté et l'énergie consommée au niveau des postes de refoulement. Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

III- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BAIE DE SOMME

Après avoir pris connaissance du désir des communes de Long, Pont-Rémy et Saint-Riquier d'adhérer à la Communauté d'Agglomération Baie de Somme et suite à l'avis favorable du conseil communautaire, le conseil municipal donne son accord à cette demande.

La commune d'Allery souhaite de son côté se retirer de la CA Baie de Somme. Le conseil municipal ne s'oppose pas à cette sortie.

Mme le Maire explique ensuite que le conseil communautaire a décidé d'adopter le mode de répartition du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) de manière à ce que le montant reversé par l'Etat le soit à l'ensemble intercommunal. Après discussion quant à l'utilisation et la finalité de cette dotation au niveau communal (avec notamment le principe de l'abondement des sommes placées dans l'enveloppe voirie ayant pour but de réaliser des travaux

d'investissement), le conseil municipal donne un avis favorable à la conservation par la Communauté d'agglomération de ce fonds.

IV- DEVIS DE TRAVAUX ET D'ACHATS

Ecole

Le conseil d'école a demandé si la commune pouvait entreprendre, comme tous les 3 ou 4 ans la remise en peinture d'une classe ; M. SAUVAGE, qui s'est chargé des précédents travaux et qui pourrait effectuer ce travail en août, après le centre aéré et avant la rentrée, a donc été sollicité. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis d'un montant de 2 885.80 euros HT, avec dix voix pour et une abstention.

Suite aux fortes chaleurs rencontrées dernièrement, Mme la Directrice réitère sa demande d'ouverture d'une fenêtre dans la classe maternelle. L'idée d'un ouvrant au niveau de la mezzanine ne semble pas être une solution efficace. La création d'une ouverture sur le côté est évoquée, ainsi que la pose d'une aération dans un carreau. Finalement, le conseil revient à son idée première d'étudier l'installation d'une VMC.

Le conseil prend ensuite connaissance du devis émanant de l'entreprise MECAFERRONN pour la motorisation d'un côté du portail de l'école permettant de l'ouvrir des classes, avec la mise en place d'un digicode. Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis d'un montant de 1 093.10 euros HT, M. Christophe BOULET offrant la pose. Les employés communaux seront sollicités pour la réalisation d'une tranchée.

Salle des fêtes

Deux devis de sono permettant de se raccorder sur les enceintes de la salle des fêtes sont communiqués au conseil par M. BOULET, dans l'optique de remplacer celle qui a été volée il y a quelques mois. Après réflexion, le conseil se demande si la sono de l'association des fêtes ne pourrait pas servir dans la salle polyvalente, à la condition qu'elle s'adapte aux enceintes murales et qu'un rangement spécifique fermant à clé soit créé. L'association sera interrogée à ce sujet.

Un devis de vaisselle pour la salle des fêtes a été demandé (poêles, louche, verres, ainsi que des boîtes de rangement pour les flûtes et les verres, en remplacement des cartons vieillissants). Le conseil municipal accepte ce devis de 430.28 euros HT de la société HENRI JULIEN avec dix voix pour et une voix contre.

La société HENRI JULIEN effectuera prochainement un entretien du four de la salle des fêtes.

Stade

Des devis sont toujours attendus pour résoudre le problème de débit des douches du stade.

L'entreprise DESBIENDRAS se chargera de l'entretien des radiateurs.

De la peinture va être remise aux membres de l'ASA pour l'entretien du local.

V- 13 ET 14 JUILLET

Le 13, le traditionnel pique-nique aura lieu sur le parking en herbe ; s'en suivra la retraite aux flambeaux qui partira de la salle des fêtes et passera dans les rues de la Crapaudière, de la Courte Cavée, du Mont à Cran, de Franleu, Machet Chollet, du Château et Basse Boulogne. Le bal gratuit aura lieu à la salle des fêtes à la suite, la buvette étant tenue par M. Thierry ROY. Le 14, après la cérémonie au monument aux morts puis au cimetière, les prix du brevet des collèges seront remis sur le parking en herbe ; quelques pompiers seront ensuite mis à l'honneur. Enfin, des jeux seront organisés en partenariat avec les animateurs du centre aéré.

VI- QUESTIONS DIVERSES

Médaille communale

Jacques DUPONCHELLE atteindra 35 ans de travail dans la commune d'Arrest le 16 août prochain. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de lui verser une prime de 400 euros à cette occasion. Un dossier de demande de médaille sera constitué.

Voirie

Mme le Maire signale que les coussins berlinois devraient être posés pendant la deuxième quinzaine de juillet.

Le stop au carrefour de la rue de Drancourt et de la route d'Abbeville a été matérialisé. Un panneau « carrefour modifié » sera mis en place quelque temps.

Les travaux de renforcement de chaussée et d'assainissement pluvial vont être réalisés sur la RD48 entre Arrest et Ochancourt, à compter du 17 juillet et jusqu'au 1^{er} septembre. L'aménagement du virage à la sortie du village ne pourra malheureusement pas être réalisé comme prévu, la reprise des bas-côtés n'ayant pu être finalisée par le Conseil départemental.

Une démonstration de machine à désherbage naturel à la mousse chaude aura lieu le 18 juillet prochain.

L'extinction de l'éclairage public à minuit ne semble pas bien s'effectuer partout. Les conseillers sont invités à faire le point dans leur quartier. Le principe des ampoules économiques qui pourrait permettre d'effectuer des économies est de nouveau évoqué.

Sandwicherie

Mme le Maire a reçu deux personnes qui ont pour projet de créer un « food-truck » et de proposer à la population, une fois par semaine, des sandwiches, des salades. Le conseil municipal accepte que ce camion s'installe à Arrest le lundi soir, en versant 25 euros par mois pour l'emplacement.

Jurés

Le conseil municipal procède au tirage au sort des jurés pour la liste préparatoire du jury d'assises 2017. Sont retenus : Mmes Véronique CARPENTIER, Pascale LAFOLIE et Claudie DILLARD.

VII- QUESTIONS D'INITIATIVES

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG souhaite savoir ce qu'a coûté l'aménagement du talus derrière l'église, le long du chemin menant à la cantine. Mme le Maire répond que le prix des plantations qui avait été vu en commission sera donné prochainement. (*Après vérification, 487 euros HT de plants ont été achetés à LA POTAGERE pour cette réalisation, ainsi que 95.54 euros HT de bâche*). Mme FOUQUEMBERG demande où ont été finalement placés les hortensias, et souhaite connaître le prix des grilles. Les hortensias ont été plantés aux entrées de village. (*Les grilles ont coûté 454.50 euros HT*). Mme FOUQUEMBERG signale enfin que Mme DUMONT de Franleu a offert des plantes à la commune d'Arrest.

Mme Catherine CAUDRON déplore que les jardinières de l'église soient remplies de mégots. Mme le Maire explique que deux cendriers ont pourtant été installés à proximité.

M Sylvain PROBOLA signale que le radar de la rue à Cailloux ne fonctionne pas. Mme le Maire précise que la société I-MS sera contactée car la commune a souscrit un contrat de maintenance.